

Toulouse, le 14 MARS 2017

**Mesdames et Messieurs les membres  
de la CLE Garonne**

N/Réf : TS/JMC/VC/LS17-09

Objet : **Compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 2 mars 2017**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les membres de la CLE Garonne

PJ : Compte-rendu

Mesdames, Messieurs,

La Commission Locale de l'Eau a été ré-installée le 13 décembre 2016 suite à l'échéance du premier mandat de 6 ans de ses membres. La CLE a défini son calendrier de travail pour l'année 2017 ainsi que les modalités de concertation pour la phase II, dont les « scénarios » constituent la première étape.

Les scénarios du SAGE ont été préparés au cours des derniers mois par le groupe de suivi de l'élaboration du SAGE d'une part, et les propositions d'actions pour les zones humides par le groupe thématique milieux aquatiques et humides d'autre part.

Les groupes thématiques de la CLE se sont réunis au cours d'un séminaire pour travailler sur ces scénarios le 3 février dernier et les conclusions de cette journée de travail ont été débattues lors de la réunion du Bureau de la CLE du 2 mars courant.

J'ai le plaisir de vous transmettre le compte-rendu cette réunion, au cours de laquelle le Bureau a formulé un avis favorable sur les propositions d'actions pour les zones humides et pour l'intégration des scénarios 2 et 3 dans la stratégie du SAGE. Celle-ci sera formalisée en concertation avant sa présentation au Bureau de la CLE en juin prochain.

L'équipe d'animation du SAGE reste à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions qui vous seraient nécessaires pour la bonne compréhension des enjeux ([contact@sage-garonne.fr](mailto:contact@sage-garonne.fr)).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Thierry SUAUD

**Etaient présents** : AMOUROUX Henri-Vincent (ADEBAG) ; BEAUJARD Mathieu (Chargé de mission ZH-SAGE, SMEAG) ; BEDEL Cécile (ARPE pour la Région Occitanie) ; BROUCHET Fanny (Naldéo) ; BOUSQUET Bernard (CCIT) ; CADORET Vincent (Chef de projet SAGE, SMEAG) ; CARDON Jean-Michel (DGS, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne) ; COLLIÉ Jérôme (CD82 – Direction de l'environnement) ; COMBRES Maryse (Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine) ; COMET Jérémy (Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne) ; FALIP Hoëla (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) ; GILLÉ Hervé (Vice-président de la CLE) ; JAQUEMET Laurence (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) ; JEAN Elisabeth (DREAL Occitanie) ; LE GALL Guillaume (Naldéo) ; LE LANNIC Geneviève (Présidente EAU 47) ; MARTY Alfred (Vice-président Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne) ; MAUREL François (EDF - Division Production Ingénierie Hydraulique Eau Grand Sud-Ouest) ; NAPOLITAIN Lucie (DDT82) ; PENIDON Gérard (Directeur EAU 47) ; RABIC Jacqueline (Association Agréée Départementale de la Pêche Professionnelle en Eau Douce Gironde, Présidente de la Commission Littoral, représentant le Président de la CLE Estuaire) ; RICHARD Sébastien (DDT47) ; ROLLAND Emeline (Agence de l'Eau Adour-Garonne) ; Sabine MARTIN (France Nature Environnement) ; SARDEING-RODRIGUEZ Dominique (Conseillère départementale du Tarn-et-Garonne) ; TOUYA Cécile (DREAL Occitanie) ; VERIL Corinne (Assistante de projet SAGE, SMEAG)

Cette réunion avait pour ordre du jour :

1. Elaboration du SAGE
  - Etat d'avancement, calendrier
  - Les scénarios et la stratégie
2. Le scénario principal
  - Présentation
  - Echanges
3. Propositions du groupe thématique pour les zones humides
  - L'animation du volet zones humides du SAGE
  - Présentation des leviers d'actions
  - Avis du Bureau de la CLE
4. Les scénarios complémentaires
  - Présentation des trois scénarios proposés par le groupe de suivi de l'élaboration
  - Conclusions du séminaire des groupes thématiques
  - Avis du Bureau de la CLE
5. Questions diverses

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet du SAGE ([www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)). La note de présentation des conclusions du séminaire des groupes thématiques du 3 février est jointe au compte rendu.

**Hervé GILLÉ** (Vice-président de la CLE, Président du SMEAG) ouvre la réunion et présente les excuses de Thierry SUAUD, Président de la CLE, qui n'a pas pu se libérer pour cette réunion.

#### 1- Elaboration du SAGE

**Vincent CADORET** (chef de projet SAGE Garonne) présente l'état d'avancement de l'élaboration et rappelle les enjeux du SAGE ainsi que le planning de travail défini par la CLE du 13 décembre 2016 :

- 13 décembre 2016 : CLE, planning de travail ;
- 3 février 2017 : Séminaire des groupes thématiques ;
- **2 mars : Bureau de la CLE : scénarios et zones humides ;**
- Mars-juin : groupes thématiques en tant que de besoin, groupe de suivi de l'élaboration ;
- Juin/septembre : Bureau de la CLE / CLE : choix stratégiques ;
- Second semestre 2017 : Rédaction du projet de SAGE.

Il précise les modalités d'interaction entre les travaux du PGE et de la CLE :

- Principes validés par la CLE :
  - Avis des CLE concernées sur le projet de PGE Garonne-Ariège révisé ;
  - À terme, intégration des orientations du PGE révisé dans le volet quantitatif du SAGE ;
- Bureau de la CLE élargi aux SAGE et bassins adjacents
  - Configuration inter-SAGE et grands affluents (Lot, Tarn...) ;
  - Traiter la gestion quantitative au-delà du périmètre.

Concernant les scénarios, il précise qu'ils ont été construits à partir des pistes d'actions recueillies au cours des étapes précédentes (plus de 150 pistes d'actions), dont les zones humides, en réponse au diagnostic. Pour cela, le groupe de suivi de l'élaboration a été mobilisé pour réaliser un travail de fond depuis plusieurs mois pour formaliser les scénarios. Il s'agissait d'identifier tous les leviers d'actions qui s'offrent à la CLE dans le SAGE pour répondre aux enjeux validés.

#### 2- Le scénario principal

**Fanny BROUCHET** (Chargée d'études, Naldéo) présente le contenu du scénario principal, qui sera le cœur de la stratégie du SAGE.

**Jacqueline RABIC** (Directrice AAPPED 33) rappelle qu'avec moins d'eau, il y aura une concentration des pollutions, par exemple aux sorties des stations d'épuration. Les étiages sont aussi hivernaux et il n'y a pas assez d'eau pour l'estuaire. Une action commune est indispensable dans le respect de tous les usages. Elle ajoute que la restauration de la continuité écologique est très importante et cite en exemple l'action conduite sur le Ciron.

**Hervé GILLÉ** rappelle que ces opérations amènent à baisser le fil de l'eau ce qui engendre des résistances sociologiques associées aux actions des propriétaires de moulins qui font valoir leur valeur patrimoniale. Il ajoute que les techniciens de rivières ont pour la mise en œuvre de ces actions un rôle majeur. Cela doit faire l'objet d'une analyse approfondie dans la stratégie du SAGE pour s'assurer de la déclinaison opérationnelle des orientations qui seront décidées. Cela passe par la définition des modalités de mise en œuvre des compétences de chacun sur l'ensemble du linéaire du fleuve.

**Hoela FALIP** (Adjointe au chef de service de l'eau, CD31) demande si la stratégie du SAGE identifiera les maîtres d'ouvrages pressentis pour les différentes actions envisagées.

**Vincent CADORET** indique que ce travail sera fait.

**François MAUREL** (Délégation de bassin Adour-Garonne, EDF) rappelle le lien existant avec les travaux du PGE en cours et le constat fait de l'insuffisance de moyens. Il souhaite que la création de réserves apparaisse clairement dans les leviers d'actions à retenir.

**Bernard BOUSQUET** estime les économies indispensables. Il rappelle que les décisions récentes du PGE ont abouti à prévoir la création de réserves pour satisfaire les DOE sans même prendre en compte le changement climatique. Il lui semble donc que ce levier d'action est également indispensable pour le SAGE.

**Emeline ROLLAND** (Chargée d'intervention spécialisée, Délégation Garonne, AEAG) indique que les modalités d'introduction des conclusions du PGE dans le SAGE restent à préciser.

**Jean-Michel CARDON** (DGS du SMEAG) rappelle qu'un travail à venir est à conduire pour l'interaction SAGE/PGE notamment sur la question de la création de nouvelles retenues mais aussi considérant les différences des périmètres du SAGE et du PGE. Il est question de « relais dans les SAGE » des orientations du PGE ainsi que leur traduction opérationnelle.

**Hervé GILLÉ** confirme que ce travail sera fait au fur et à mesure de l'avancement du PGE, qui n'est pas stabilisé aujourd'hui, avec un ensemble de conditions réciproques à préciser. Une phrase précisant ce point sera ajoutée.

**Henri-Vincent AMOUROUX** rappelle les besoins en eau douce en quantité suffisante et en qualité de l'Estuaire et du littoral, alors que les étiages sont plus sévères, plus précoces et plus longs. Cela a été souligné par le CESER Aquitaine.

**Sabine MARTIN** (Administratrice FNE) rappelle que les leviers d'actions proposés portent sur toutes les thématiques et que cela permet une vision d'ensemble.

**Hervé GILLÉ** indique que la temporalité des actions et l'approche globale permettra de donner à l'ensemble des milieux la capacité de s'adapter.

**Jacqueline RABIC** rappelle son souhait d'aller vite pour passer à l'action.

**Dominique SARDEING RODRIGUEZ (Conseillère Départementale du Tarn-et-Garonne)** indique qu'il lui semble indispensable de parler des réserves en complémentarité avec le PGE, tout en prévoyant tous les leviers d'actions disponibles.

**Laurence JAQUEMET** (Service de l'eau/CD31) rappelle que le SAGE a une portée juridique que le PGE n'a pas.

**Bernard BOUSQUET** souligne que le PGE traite de la période d'étiage alors que le SAGE concerne l'année entière.

**Hervé GILLÉ** indique que la question des réserves est abordée dans les scénarios complémentaires, et que la question des réserves sera sur la table dans la stratégie, si le scénario ad hoc est retenu.

### 3- Propositions du groupe thématique pour les zones humides

**Mathieu BEAUJARD** (Chargé de mission zones humides SAGE / Natura 2000 Aquitaine, SMEAG) rappelle que l'animation du volet zones humides du SAGE est assurée par un mi-temps dédié. Il présente les propositions du groupe thématique pour les zones humides qui ont été élaborées en grande concertation au sein de ce groupe de travail au cours des années 2015 et 2016.

Il indique également qu'un travail spécifique de consolidation et d'homogénéisation de la connaissance sur les zones humides à l'échelle du périmètre du SAGE a été conduit depuis l'année 2013.

Les leviers d'actions zones humides proposés répondent aux enjeux validés par la CLE en 2015. Les zones humides sont un sujet transversal impactant l'ensemble des thématiques du SAGE (biodiversité, inondation, qualité de l'eau, ...). Il est rappelé l'importance de bien faire les liens entre l'ensemble des leviers d'actions proposés vis-à-vis des enjeux et de bien les laisser transparaître à travers la rédaction des documents du SAGE.

**Hervé GILLÉ** estime qu'il est indispensable de s'appuyer sur les structures existantes afin de promouvoir la maîtrise foncière. Il ajoute que les zones humides sont une dimension importante de la gestion de l'eau et des territoires. La progression de la connaissance est nécessaire, couplée à la mise en œuvre de nouvelles politiques dans une transversalité, notamment avec l'aménagement des territoires.

**Jacqueline RABIC** rappelle que ces milieux sont en danger et dégradés par la présence de nitrates ou de polluants entraînant un déséquilibre nutritif dans ces zones favorisant l'apparition de plantes envahissantes telles que la Jussie. Elle souligne qu'il faut agir vite.

**Bernard BOUSQUET** souligne que les mesures proposées doivent être cohérentes entre elles. Il cite en exemple certaines zones humides qui seraient alimentées par les fuites du Canal latéral, qui pourraient disparaître en cas d'étanchéification du canal pour réaliser des économies d'eau pour son alimentation.

**Hervé GILLÉ** indique que les effets induits des mesures proposées doivent être appréhendés avec tous, en particulier grâce à la connaissance du terrain de chacun. Il sollicite l'avis du Bureau de la CLE sur ces propositions d'actions pour les zones humides.

### **Les membres du Bureau de la CLE donnent un avis favorable sur ces propositions**

#### 4- Les scénarios complémentaires

**Vincent CADORET** présente les trois scénarios complémentaires proposés par le groupe de suivi de l'élaboration (cf. PJ), qui ont été présentés à l'ensemble des membres des groupes thématiques de la CLE lors d'un séminaire d'une journée le 3 février. Il rappelle les conclusions issues de cette journée de travail :

« Pour les trois scénarios complémentaires au scénario principal, les participants ont rappelé la nécessité de passer à l'expérimentation et à l'action grâce à la connaissance actuellement disponible. Sa capitalisation, sa valorisation et sa diffusion sont un préalable indispensable. Aussi la maîtrise foncière semble être un levier majeur de reconquête de la résilience des milieux aquatiques et humides en permettant une action rapide.

Les scénarios 2 et 3 apparaissent à la fois complémentaires entre eux par les leviers d'actions qu'ils mobilisent (ce qui répond aux manques identifiés par les participants) mais aussi complémentaires au

scénario principal notamment en prônant une gestion quantitative intégrée en lien avec le PGE et prévoyant l'accompagnement des maitrises d'ouvrage GEMAPI d'une part, mais aussi une gouvernance qui prenne en compte les spécificités locales et le changement climatique d'autre part. Le scénario 2 propose des objectifs de reconquête de la résilience des milieux naturels pour que la CLE puisse soutenir la création de réserves si elles étaient envisagées localement à l'issue de projets de territoires. Le scénario 3 met, quant à lui, plutôt l'accent sur les moyens nécessaires pour cela.

**En synthèse**, à l'issue du travail en groupe et du partage commun des contributions sur les scénarios complémentaires proposés, **il semble que le scénario 1 pourrait être écarté à la faveur d'un assemblage des scénarios 2 et 3 dans la stratégie du SAGE Garonne**. Le cout estimé, de cet assemblage, additionnel au scénario principal est de 0,10 à 0,12 €/hab/an pendant 10 ans. »

**Jacqueline RABIC** s'interroge sur le levier d'action intitulé « Un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE ». S'agira-t-il d'une création ou pas ?

**Hervé GILLÉ** rappelle l'étude de gouvernance en cours sur le bassin Garonne qui répondra à cette question de la mise en place d'un EPTB allant des Pyrénées jusqu'au SMIDDEST (EPTB Estuaire). Il souligne que l'engagement de cette étude est le signe d'un accord politique important et qu'il s'agit là d'une avancée notable dans un esprit d'alliance des collectivités concernées.

**Laurence JAQUEMET** (Conseil départemental de la Haute Garonne, service de l'eau) précise que l'étude concerne les bassins de la Garonne, de l'Ariège mais aussi de la Gascogne. Plusieurs scénarios de gouvernance seront proposés. Cette étude fait l'objet d'un marché public dont le prestataire est en cours de choix.

**Dominique SARDEING RODRIGUEZ** indique son accord sur la proposition de retenir les scénarios complémentaires 2 et 3 pour les inclure dans la stratégie du SAGE et souhaite que chaque action puisse être examinée dans la suite des travaux et pas par bloc. Elle ajoute qu'une vigilance particulière sera nécessaire tout au long de l'étude gouvernance afin de ne pas compliquer la situation actuelle.

**Hervé GILLÉ** rappelle que l'engagement de cette étude a été validé par le CD82 et qu'elle a été engagée en réponse à un risque de balkanisation de la gestion de la Garonne. Cette étude globale comportera un volet stratégique qui précisera les conditions de mise en œuvre, avec un dialogue sur les capacités à faire.

**Jacqueline RABIC** estime que cette démarche doit être menée en lien avec celle de l'inter-SAGE et s'interroge sur l'implication des deux nouvelles Régions. Elle estime que les actions expérimentales permettent d'éclairer les décisions à venir.

**Hervé GILLÉ** rappelle la volonté de mise en cohérence des politiques d'intervention et de les partager. Des approches plus opérationnelles associées à des stratégies de financement et de pilotage seront proposées.

**Sébastien RICHARD** demande quel est le coût du scénario principal par habitant et par an.

**Vincent CADORET** répond que les coûts liés à la mise en œuvre du scénario principal seraient de l'ordre de 2,00 à 2,50 € par habitant et par an.

**Hervé GILLÉ** sollicite l'avis du Bureau de la CLE sur la proposition de retenir les scénarios 2 et 3 et de les intégrer dans la stratégie du SAGE.

**Les membres du Bureau de la CLE donnent un avis favorable sur cette proposition.**

#### 5- Questions diverses

**Hervé GILLÉ** rappelle l'importance de l'appropriation par les citoyens de ce sujet politique et que cela va de pair avec la conservation de la mémoire collective et du savoir vivre avec le fleuve et ses crues. Il faut créer du lien entre anciens et nouveaux car les témoins disparaissent.

Il estime que le transfert des connaissances issues de l'histoire, pour tous les usages, peut être assuré par une base de données de référence, des rencontres et des animations pour susciter la curiosité du public et qu'il puisse s'en approprier les enjeux.

**Jacqueline RABIC** rappelle les difficultés connues par les pêcheurs.

**Sébastien RICHARD** (Adjoint au chef de service environnement, DDT 47) indique que des éléments sont disponibles sur le site Géoportail, par exemple un film sur les crues à Toulouse ou celles du Tarn à Moissac.

**Hervé GILLÉ** rappelle qu'il s'agit là de la fonction observatoire de l'histoire du fleuve et des usages. Il faut faire vivre cette fonction pour travailler sur l'accessibilité de la documentation en s'adossant sur les fournisseurs de données. Aussi, il faut promouvoir la connaissance de la GEMAPI.

**Sabine MARTIN** estime qu'il s'agit là d'une excellente entrée pour la communication autour du fleuve et que cela pourrait faire l'objet d'un appel à contributions auprès de la population.

**Bernard BOUSQUET** confirme qu'il lui semble important de regrouper la documentation disponible.

**Hervé GILLÉ** remercie les participants et clôt la réunion.

## SCENARIOS

### NOTE A L'ATTENTION DU BUREAU DE LA CLE

**Conclusions du séminaire du 3 février 2017 des groupes thématiques**

Pour les trois scénarios complémentaires au scénario principal, les participants ont rappelé la nécessité de passer à l'expérimentation et à l'action grâce à la connaissance actuellement disponible. Sa capitalisation, sa valorisation et sa diffusion sont un préalable indispensable. Aussi la maîtrise foncière semble être un levier majeur de reconquête de la résilience des milieux aquatiques et humides en permettant une action rapide.

– Scénario complémentaire 1 : Fédérer

Ce scénario n'a pas semblé proposer assez d'innovation ni être assez axé sur la recherche. Il a donné lieu à un débat sur les modalités de gestion des zones humides et de priorisation de l'action avec un souhait d'une approche innovante et pragmatique, liée ou non à la présence de maitrises d'ouvrage. Il a été souligné les progrès faits par les industriels depuis 20 ans sur les pollutions : ils ont été très sensibilisés à la question. Il a été estimé important de garder une gestion cohérente du DPF, ce qui devra être étudié lors d'un transfert éventuel. Les leviers d'actions sur les eaux souterraines sont intéressants (et repris dans les scénarios 2 et 3).

– Scénario complémentaire 2 : S'adapter

Ce scénario semble s'imposer, le lien entre les leviers d'action proposés est clair : la recherche de la résilience des milieux par leur qualité et leur fonctionnement est le pendant indispensable de la création éventuelle de réserves à l'issue de projets de territoires. Cela passe par la maîtrise foncière des zones humides, la prise en compte de la capacité des milieux pour les rejets des STEP, les études d'impact cumulé des retenues ou l'amélioration des performances des réseaux d'AEP. Une adaptation des usages à l'environnement est souhaitée : cela passera par une communication poussée pour faire comprendre les enjeux et l'amélioration de la connaissance. Des possibilités d'expérimentation sont à évaluer.

– Scénario complémentaire 3 : Intégrer

Il apparaît comme le plus consensuel des trois scénarios, étant intégrateur des politiques conduites. La proposition d'un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE recueille l'accord des participants, dans un rôle de coordination et de connaissance. Le chiffrage économique des services rendus par les zones humides est un axe important de travail dans ce scénario, associé à la maîtrise foncière. Le transfert du DPF soulève la question des collectivités concernées et des moyens associés. Il semble qu'une expérimentation puisse être pertinente sur ce point. Un point de vigilance est souligné : la qualité bactériologique conditionne la possibilité de baignade.

Les scénarios 2 et 3 apparaissent à la fois complémentaires entre eux par les leviers d'actions qu'ils mobilisent (ce qui répond aux manques identifiés par les participants) mais aussi complémentaires au scénario principal notamment en prônant une gestion quantitative intégrée en lien avec le PGE et prévoyant l'accompagnement des maitrises d'ouvrage GEMAPI d'une part, mais aussi une gouvernance qui prenne en compte les spécificités locales et le changement climatique d'autre part. Le scénario 2 propose des objectifs de reconquête de la résilience des milieux naturels pour que la CLE puisse soutenir la création de réserves si elles étaient envisagées localement à l'issue de projets de territoires. Le scénario 3 met, quant à lui, plutôt l'accent sur les moyens nécessaires pour cela.

**En synthèse**, à l'issue du travail en groupe et du partage commun des contributions sur les scénarios complémentaires proposés, **il semble que le scénario 1 pourrait être écarté à la faveur d'un assemblage des scénarios 2 et 3 dans la stratégie du SAGE Garonne**. Le cout estimé, de cet assemblage, additionnel au scénario principal est de 0,10 à 0,12 €/hab/an pendant 10 ans.





## LES SCENARIOS COMPLEMENTAIRES

**Soumis au Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 2 mars 2017**

**Examinés par les groupes thématiques de la CLE lors du séminaire du 3 février 2017**

Avec le soutien technique et/ou financier de :



**smeag**  
SYNDICAT MIXTE  
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT  
DE LA GARONNE



## SCENARIO 1 : FERERER LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE L'INNOVATION

Dans ce premier scénario, le SAGE Vallée de la Garonne se voudrait avant tout fédérateur et privilégiant les **approches expérimentales et subsidiaires** à la protection des eaux et des milieux aquatiques.

Il s'agit ici de mettre l'accent sur l'innovation, une meilleure connaissance de la ressource mais également sur une communication soutenue entre les acteurs, l'utilisation du levier d'action réglementaire ainsi que d'un volet expérimental au travers de la gestion du DPF.

Le scénario principal propose déjà un certain nombre de mesures allant dans ce sens, notamment au niveau de l'enjeu « amélioration de la gouvernance » (outil de gestion centralisé des informations, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, création d'instances visant à relayer les informations et coordonner les projets, ...). Il est néanmoins possible d'apporter une nuance supplémentaire en considérant **la Garonne comme moteur pour les projets innovants du SAGE**.

Ces projets innovants portent sur :

- une prise en compte des **eaux souterraines** hors nappes alluviales dans des programmes de recherches (ex : ONGERE),
- une gestion de **l'espace de mobilité** complètement repensée en termes d'occupation et de préservation
- Une **approche innovante de la gestion du Domaine Public Fluvial** (transfert de propriété)
- Une demande d'**implication de l'ensemble des usagers de l'eau en vue de l'amélioration de sa qualité** (ex : amélioration des process industriels)
- Une approche fédératrice renforcée autour du **développement durable de la Garonne**, un encouragement à la réalisation de projets en lien avec le développement durable, **une réappropriation de certains usages** et une approche différente au niveau de **l'analyse des relations milieu naturel/contexte social** par le développement des entre économies et milieux.

L'intérêt de ce scénario complémentaire peut se résumer comme étant **la continuité du scénario principal sous l'angle de l'innovation autour de la Garonne**. Les projets innovants proposés ayant pour **but principal de renforcer les liens entre les acteurs**, de les fédérer, sachant que les projets proposés, par leur caractère nouveau et ambitieux, ne peuvent être bien mis en œuvre que si **une vision commune est partagée**.

<b>Scénario 1 : Fédérer les acteurs locaux autour de l'innovation</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Ce scénario est notamment caractérisé par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La connaissance et la préservation future des eaux souterraines</b></li> <li>• <b>La mise en place de débits complémentaires sur certains cours d'eau</b></li> <li>• <b>Le transfert de propriété du DPF à titre d'expérimentation</b></li> <li>• <b>L'accent mis sur la prise en compte du développement durable dans les nouveaux projets de territoire</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p><b>Connaissance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des eaux souterraines</li> <li>• Évaluer la pollution générée par les infrastructures de transport</li> <li>• Définir des priorités de gestion des zones humides par secteur géographique</li> </ul> <p><b>Sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les analyses économiques pour mettre en avant et diffuser les services rendus des zones humides et les milieux aquatiques</li> <li>• Sensibiliser à la réduction des pollutions industrielles</li> </ul> <p><b>Règlementation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des ressources souterraines</li> <li>• Proposer une évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires</li> <li>• Proposer des objectifs de débits complémentaires sur certains cours d'eau</li> </ul> <p><b>Expérimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer le transfert de propriété du DPF sur les sections transférables, à titre d'expérimentation</li> </ul> <p><b>Accompagnement territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter, encourager et accompagner les initiatives de développement durable du fleuve</li> <li>• Déterminer les espaces de mobilité de la Garonne et établir les principes de gestion liés à leur aménagement</li> <li>• Reconquérir les sites de baignade et de loisirs nautiques</li> <li>• Etudier les conditions de développement du report modal du transport des marchandises par voie d'eau</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Nécessite une communication poussée pour permettre une bonne acceptabilité sociale</b></p> <p><b>Une mobilisation de moyens humains est nécessaire</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>

## SCENARIO 2 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE

Ce scénario se caractérise par un engagement du SAGE Vallée de la Garonne pour **l'adaptation volontariste au changement climatique par la résorption des déficits et la résilience des milieux**. Au-delà du scénario principal, ce scénario nécessite un investissement plus soutenu de la part des acteurs du territoire sur la mobilisation des ressources et sur les moyens à mettre en œuvre afin de pérenniser l'usage eau potable.

Dans cette variante, le SAGE Vallée de la Garonne souhaite s'inscrire dans une démarche plus prospective, pour une adaptation volontariste du territoire au changement climatique.

Le scénario principal se base notamment sur une complémentarité d'action avec les Plans de Gestion des Etiages, sur un volet de communication/sensibilisation, ainsi que sur des mesures d'économie d'eau au niveau de l'enjeu « Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages ».

Ce scénario complémentaire propose **comme approche différente, l'accompagnement à la mise en place d'un programme de restauration du lit et des berges**, non proposé par le scénario principal **mais également la protection de la ressource** (amélioration de la gestion des rejets de stations d'épuration au niveau des cours d'eau sensibles, gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable). Mais il est surtout **emblématique** par la possibilité qu'il laisse pour envisager de nouvelles retenues, là où cela sera possible, dans le cadre **de projets de territoire**.

En résumé, ce scénario complémentaire propose **une approche transversale**, utilisant l'amélioration de la fonctionnalité des milieux, la réduction des pressions sur ce dernier, l'amélioration de la gestion des réseaux comme voies d'entrée différentes **pour l'adaptation des usages pour/et la protection accrue de la ressource, dans la perspective du changement climatique**.

<b>Scénario 2 : S'adapter au changement climatique par une approche globale</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Ce scénario est notamment caractérisé par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une gouvernance renforcée pour accompagner les territoires</b></li> <li>• <b>Une préservation volontariste des milieux aquatiques et humides</b></li> <li>• <b>Une prise en charge soutenue de la gestion de la ressource</b></li> <li>• <b>L'identification de zones spécifiques envisageables pour la mise en œuvre de projet de territoire</b></li> <li>• <b>Une gestion patrimoniale des réseaux AEP cohérente</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p>Connaissance et réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des ressources souterraines</li> <li>• Proposer des débits objectifs complémentaires sur certains cours d'eau</li> <li>• Etablir un bilan de l'impact cumulé des retenues</li> </ul> <p>Mobilisation de la ressource <b><u>A TRAITER PAR LE PGE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager la création de réserves dans le cadre d'un projet de territoire en vue de satisfaire les objectifs environnementaux.</li> </ul> <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une gestion patrimoniale des réseaux AEP</li> </ul> <p>Préservation de la ressource et du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et coordination des structures GEMAPI pour la mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien du lit et des berges sur l'ensemble de la Garonne et ses affluents</li> <li>• Diminuer l'impact des rejets de STEP sur les cours d'eau sensibles</li> <li>• Fiabiliser les unités de distribution des eaux potables</li> </ul> <p>Accompagnement territorial /gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE</li> <li>• Favoriser la maîtrise foncière</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Nécessite une connaissance approfondie de la ressource</b></p> <p><b>Nécessite une communication poussée pour une bonne acceptabilité sociale et l'émergence d'une vision commune</b></p> <p><b>Une mobilisation de moyens humains est nécessaire</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>

## SCENARIO 3 : INTEGRER TOUTES LES POLITIQUES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce scénario **met en avant l'eau et ses milieux, en parallèle du développement urbain**, pour une vision partagée du fleuve et des milieux aquatiques et un retour au fleuve effectif.

Il s'agit ici de **repenser l'espace du fleuve, de ses affluents et de tous ses milieux annexes tout en partageant ce territoire avec l'aménagement du territoire**. Le SAGE a ici un rôle plus intégrateur en valorisant les fonctionnalités de l'eau, quelle que soit l'angle d'action (milieux aquatiques, gestion quantitative, qualité de l'eau).

Ce scénario complémentaire met en avant une logique de **gestion territoriale des projets**, en mettant l'accent sur la **cohérence des actions à l'échelle globale**. Il s'agit ici de faire progresser ensemble l'aménagement urbain et l'espace qu'occupent le fleuve et ses milieux annexes mais également d'apporter un **accompagnement cohérent sur des sujets multi-thématiques**. Pour ce faire, le scénario complémentaire propose de renforcer l'accompagnement **territorial** non proposé par le scénario principal, au niveau :

- De **l'amélioration de la qualité de l'eau** dans une logique de bassin versant,
- De **la gestion patrimoniale des réseaux**,
- De la gestion de l'espace de mobilité

Ce scénario complémentaire reprend certains leviers d'action des scénarios complémentaires précédents, il a en revanche **un rôle plus intégrateur en valorisant les fonctionnalités de l'eau**, quelle que soit l'angle d'action (milieux aquatiques, gestion quantitative, qualité de l'eau).

Pour finir, ce scénario complémentaire peut être considéré comme ayant une approche globale, privilégiant **la coordination et l'accompagnement sur des grands projets** menés à l'échelle du territoire.

<b>Scénario 3 : intégrer toutes les politiques dans l'aménagement du territoire</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Ce scénario est notamment caractérisé par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des actions ambitieuses d'accompagnement territorial</b></li> <li>• <b>La mise en place de règles de gestion du sol (foncier) en lien avec les milieux aquatiques plus prononcées (ex : espace de mobilité).</b></li> <li>• <b>Le retour de la baignade et des sites de loisirs</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p>Accompagnement territorial / Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE</li> <li>• Mettre en place une gestion cohérente de la qualité de l'eau par bassin versant</li> <li>• Inciter, encourager et accompagner les initiatives de développement durable du fleuve</li> <li>• Développer les analyses économiques pour mettre en avant et diffuser les services rendus des zones humides et les milieux aquatiques</li> <li>• Déterminer les espaces de mobilité de la Garonne et établir les principes de gestion liés à leur aménagement</li> <li>• Encourager une gestion patrimoniale des réseaux AEP</li> </ul> <p>Expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer le transfert de propriété du DPF sur les sections transférables, à titre d'expérimentation</li> </ul> <p>Préservation de la ressource et du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des priorités de gestion des zones humides par secteur géographique</li> <li>• Favoriser la maîtrise foncière</li> <li>• Reconquérir les sites de baignade et de loisirs nautiques</li> </ul> <p>Règlementation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des ressources souterraines identifiées</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Temps de réponse relativement long</b>  <b>Nécessite une gouvernance optimisée</b>  <b>Nécessite une communication poussée pour permettre une bonne acceptabilité sociale</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>